

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 11-01 du 4 mars 2021

AVENANT À LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD - ANNÉES 2021 À 2022 - POUR LE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES DE SANTÉ (APES).

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

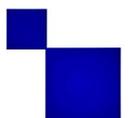
Vu la convention triennale de partenariat conclue avec l'Université Paris 13 (devenue Université Sorbonne Paris Nord), en date du 17 décembre 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 30 000 euros à l'Université Sorbonne Paris Nord, au titre de l'année universitaire 2021-2022, pour le soutien à la mise en œuvre de l'Année Préparatoire aux Études de Santé (APES) relative à la préparation publique de la Licence avec Accès Santé (LAS) ;

- APPROUVE l'avenant à la convention triennale de partenariat à conclure avec l'Université Sorbonne Paris Nord, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Laroche

pour l'université Sorbonne Paris Nord (Commission de la formation et de la vie universitaire)

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.